

Recommandations pour le budget 2013

Commentaires présentés aux consultations
prébudgétaires du Ministère des Finances

11 février 2013



**Canadian Association
of Research Libraries**

**Association des bibliothèques
de recherche du Canada**

Au sujet de l'ABRC

L'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) représente les vingt-neuf plus grandes bibliothèques universitaires du pays. L'amélioration de la recherche et de l'enseignement supérieur sont au cœur de notre mission. L'ABRC favorise l'efficacité et la pérennité de la communication savante, ainsi que les politiques publiques qui permettent l'accès le plus large possible à l'information savante.

Recommandations de l'ABRC

1. Le Canada fait face à de nombreux défis en 2013 : la reprise économique reste fragile et la croissance est difficile, compte tenu de la situation internationale actuelle. Il est par conséquent essentiel que le gouvernement maintienne ses efforts de financement de la recherche, à titre de moteur de l'innovation, ainsi que l'infrastructure qui rend possible la collecte et le partage de cette information.

Le développement du numérique est une autre pierre angulaire de l'innovation, et il est essentiel que le Canada adopte une stratégie numérique nationale. Cette stratégie, qui garantirait un accès abordable et privé à un service Internet à large bande et à du contenu pour tous les Canadiens, est fondamentale pour soutenir une économie de pointe.

La recherche alimente l'innovation, un ingrédient crucial dans l'économie d'aujourd'hui. Compte tenu de nos ressources limitées, il nous faut partager l'information afin de maximiser les retombées de la recherche. Il suffit, pour ce faire, d'encourager le libre accès, à savoir l'accès gratuit en ligne, à la recherche financée par les deniers publics. En plus de favoriser la recherche, cette approche permettrait aux Canadiens de consulter les résultats des travaux de recherche qu'ils aident à financer.

2. Le financement de la recherche aide à alimenter l'innovation au Canada, qui à son tour stimule la croissance économique et ensuite génère des revenus pour le gouvernement fédéral. À ce titre, le financement de la recherche représente un investissement, bien plus qu'un coût pour le gouvernement. Il conviendrait par conséquent de maintenir ou d'augmenter les budgets d'un certain nombre de programmes déjà en place, notamment la Fondation canadienne pour l'innovation et les trois conseils subventionnaires fédéraux.

La génération de résultats de recherche n'est qu'un élément de l'équation. Le partage à grande échelle de ces résultats maximise les retombées de la recherche en mettant les connaissances en commun. Il est possible d'y parvenir par le biais de programmes comme le réseau CANARIE. Il importe par ailleurs d'élaborer des politiques en matière de libre accès à la recherche financée par les deniers publics. De tels investissements et politiques favoriseraient une diffusion plus étendue des résultats de la recherche et permettraient de tirer profit de leurs effets.

3. Le gouvernement peut continuer d'encourager la recherche appliquée dans tous les domaines, notamment dans les sciences humaines et sociales, dont les découvertes peuvent entraîner l'élaboration de meilleures politiques et de programmes plus efficaces. Les partenariats avec les universités et le secteur privé stimulent la recherche et devraient être encouragés, le rôle du

gouvernement étant, à ce titre, de veiller à ce que ses engagements envers de tels partenariats soient associés à des initiatives de financement du secteur privé.

4. Les bibliothèques nationales et les services d'archivage du Canada, en particulier Bibliothèque et Archives Canada, jouent un rôle fondamental dans la préservation de notre patrimoine. Ces établissements acquièrent, préservent, documentent et mettent à la disposition des chercheurs des informations gouvernementales et culturelles. Ce faisant, ils informent les chercheurs ainsi que les décideurs et génèrent un sentiment de fierté et d'unité nationale chez les Canadiens qui, grâce à ces institutions, peuvent accéder à notre patrimoine documentaire. Le gouvernement fédéral devrait veiller à ce que ces institutions disposent des ressources nécessaires pour exécuter leur mandat de façon efficace.

Association des bibliothèques de recherche du Canada

Tel. 613.482.9344 600-350 Albert
info@carl-abrc.ca Ottawa (Ontario)
www.carl-abrc.ca K1R 1B1

